

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les dégâts causés par le gibier. Le canton de Vaud verse des indemnités pour les dommages causés dans les districts francs. D'autres cantons ont créé des fonds pour indemniser les propriétaires dans des cas semblables, ou pour subventionner les mesures de protection contre le gibier. Ces fonds sont alimentés par une partie du rendement des permis de chasse.

E. Hess.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département de l'intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Ammann* Edouard, de Matzingen (Thurgovie).

Gaillard Elie, d'Ardon (Valais).

Jotterand René, de Bière (Vaud).

Mützenbergh Hans, de Spiez et Zweisimmen (Berne).

Pedotti Ernest, de Bellinzone (Tessin).

Cantons.

Vaud. *Protection de la Nature.* Le canton de Vaud possède une *Commission pour la protection de la Nature* qui fait preuve d'une belle activité. Du rapport pour 1930, présenté à la Société vaudoise des sciences naturelles par son dévoué président M. *Moreillon*, inspecteur forestier à Montcherand, nous détachons les renseignements suivants :

Un bel épicéa, dont le diamètre mesure 102 cm, a été conservé par la municipalité d'Essertines s. Yverdon. Celle de Lausanne a fait placer des nichoirs pour hirondelles et martinets.

Sur l'initiative de M. de Luze, à Chigny, deux couples de marmottes ont été lâchés à Châtel s. Montricher.

Depuis deux ans, les sangliers devenus très nombreux ont commis de tels dommages aux cultures et pâturages que les plus farouches amis de la nature ne peuvent s'élever contre les mesures, prises par le Conseil d'Etat, pour diminuer le nombre de ces animaux.

Deux nouveaux blocs erratiques, cédés gracieusement par les communes de Juriens et de Rances, sont devenus la propriété de la Société vaudoise des sciences naturelles.

Des cyprès plantés dans des cimetières, sur les rives du Léman ou dans la vallée du Rhône, sont conservés par les municipalités — autant qu'il est possible — lors de la désaffectation de ces établissements. A ce propos, la commune d'Ollon est à citer.

Par un arrêté du 27 juin 1930, abrogeant les précédents, le Conseil d'Etat assure la protection de toute une série de plantes rares ou intéressantes.

S. A.

Zurich. Nécrologie. Au commencement d'avril est décédé, à Zurich, d'un cancer intestinal, à l'âge de 62 ans, M. *Paul Naef-Werner*.

Le défunt avait conquis le diplôme d'ingénieur forestier à l'Ecole forestière de Zurich, en 1891. Après un stage à Aigle et au Sihlwald, il était devenu adjoint de l'inspecteur forestier en chef du canton de Zurich. Mais son âme d'artiste se sentait attirée par l'Orient et la luxuriante nature des pays tropicaux. Aussi tourne-t-il le dos à la forêt helvétique et, durant 18 ans, il est « planteur » à Sumatra. Rentré au pays, après fortune faite, il s'installe, en 1913, à Küsnacht au bord du lac et peu après dans sa ville natale de Zurich.

C'est là qu'il a passé la dernière partie de sa vie, consacrant ses loisirs à la musique — car il était un compositeur de talent — à la peinture, aux lettres et sachant de plusieurs façons venir en aide à ses semblables, discrètement, en vrai philanthrope.

Paul Naef, qui a su marquer sa trace dans le monde artistique zurichois, n'avait pas oublié ses anciens condisciples d'études forestières et entretenait avec eux les relations les plus cordiales. Les trois « diplômés » de 1891 se réjouissaient beaucoup à la perspective de fêter ce 40^{me} anniversaire, l'été prochain, et de se revoir un peu longuement. Et voilà que l'un d'eux est brusquement rappelé. Hélas ! à quoi servirait de se plaindre...

Ceux qui ont connu Paul Naef garderont pieusement dans leur mémoire le souvenir de cet homme d'élite si brillamment doué, au cœur d'or et qui, à l'étranger, a su faire honneur à son pays. A sa veuve, à son fils et à sa famille, ils adressent l'expression émue de leur vive sympathie.

H. Badoux.

Berne. Nominations. Le Conseil d'Etat a appelé au poste d'inspecteur forestier du 1^{er} arrondissement, avec siège à Meiringen, M. *Walter Möri*, de Lyss, lequel succède à M. *Dasen* promu conservateur de l'Oberland, et à celui du 15^{me} arrondissement, avec siège à Moutier, M. *Willy Schild*, de Brienz. Ce dernier succède à M. *F. Amsler* que l'état de sa santé a mis dans l'obligation de démissionner.

Il a nommé, en outre, M. *Paul Farron*, de Tavannes, adjoint forestier pour le Jura, poste combiné avec celui d'administrateur des forêts de la ville de Porrentruy, que M. *Farron* revêt depuis l'an dernier.

Etranger.

Belgique. Mort de N. Crahay. Une grande figure de la sylviculture européenne vient de disparaître en la personne de M. *Nestor-Iris Crahay*, directeur général honoraire des eaux et forêts de Belgique, décédé le 14 mars dernier à Rochefort, au sud de Namur.

L'administration des forêts de Belgique a hautement bénéficié, pendant plus de quarante ans, des compétences de ce forestier de premier plan, ancien élève de l'Ecole nationale forestière de Nancy. L'action de M. *Crahay* a été multiple, soit à la tête du service des

forêts, soit en sa qualité de membre du « Conseil supérieur des forêts », cet organisme sylvicole officiel unique en son genre et propre à la Belgique. Enfin, comme membre fondateur de la « Société centrale forestière de Belgique », il a joué un rôle éminent au sein de cette association qu'il a même présidée après sa retraite.

Le défunt a, entre autres, grandement contribué à la mise en valeur de ces vastes étendues improductives connues sous le nom de « fagnes » qui occupent, dans certains hauts plateaux de la Belgique, des surfaces dénudées et marécageuses. Actuellement, ces territoires jadis désertiques sont, pour la plupart, recouverts d'opulentes pes- sières en plein rendement.

Faut-il rappeler ici que c'est grâce à la ténacité et à l'ardent patriotisme de M. le Directeur général Crahay que les Bruxellois doivent la conservation de leur incomparable forêt de *Soignes* que le général Bissing, le gouverneur de Bruxelles, en 1914, avait résolu d'exploiter à blanc étoc. Pied à pied, le vaillant maître des forêts avait résisté à l'envahisseur, restant à son poste d'honneur et tenant tête, de 1914 à 1918, à l'occupant; son effort n'a certes pas été inutile, car la forêt de *Soignes* est plus luxuriante que jamais.

Ceux qui ont eu le privilège d'approcher ce sympathique sylviculteur et de l'accompagner, en 1896, dans certaines forêts jurassiennes suisses, comme de le rencontrer dans de nombreux congrès forestiers, ou encore d'être reçus à son foyer familial, n'oublieront pas cette personnalité éminemment sympathique. Les forestiers belges étaient, à juste titre, fiers de leur chef, de cet homme passionnément épris de son métier, dont l'opinion et les écrits retenaient l'attention bien en dehors des frontières de son pays.

Les sylviculteurs suisses s'inclinent avec respect et admiration devant la tombe de M. Crahay. Que sa famille trouve ici l'expression de leur vive sympathie.

A. Barbey.

France. *Un exemple bon à retenir.* Moliets est un charmant petit village des Landes, situé entre les étangs de Léon et de Soustons. Il y avait là un admirable et majestueux chêne, plusieurs fois centenaire, qui fut odieusement mutilé pour livrer passage à un câble électrique, alors que, *sans dommage aucun*, celui-ci aurait pu être placé ailleurs.

Ayant eu connaissance de ce vandalisme, le Touring-Club de France ne se contenta pas de clamer son indignation. Sur son initiative, le propriétaire du chêne de Moliets intenta une action contre l'entreprise responsable, et le procès allait être plaidé lorsque cette société offrit de transiger, moyennant le versement au propriétaire, à titre d'indemnité, d'une somme de dix mille francs, ce qui fut accepté.

Certes, les dix mille francs payés pour la mutilation ne rendront pas au site son incomparable beauté à jamais perdue; mais le dénouement de cette affaire est *une leçon pour l'avenir*, et ceux qui, par

Aufsätze: Die erste öffentliche Kleindarre der Schweiz. — Hecks Freie Durchforstung 1931. — Die Bakterienflora eines Buchenwaldbodens in den verschiedenen Jahreszeiten. **Notizen aus der Schweizerischen forstlichen Versuchsanstalt:** Ein hochgelegener Fichtenbestand am Nordrand der Alpen. — **Mitteilungen:** † Oberförster Eduard Liechti. — † Carl Coaz. — „Lignum“, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für das Holz. — **Forstliche Nachrichten:** Bund: Abteilung für Forstwirtschaft an der E. T. H. — Wählbarkeit an eine höhere Forstbeamtung. — Kantone: Bern, Freiburg. — **Bücheranzeigen.**